

Luxembourg, le 26 janvier 2016

Circulaire aux administrations communales

N°3/2016

Objet: Participation de délégués jeunes aux sessions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en 2016

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Je vous prie de trouver en annexe une lettre du Monsieur le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe relative à la participation de jeunes délégués aux sessions du Congrès de mars et d'octobre 2016.

Comme vous le savez, le Congrès est une assemblée politique rassemblant des élus locaux et régionaux provenant des 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Ses missions comprennent la promotion de la démocratie au niveau local et le renforcement de l'autonomie des collectivités territoriales. Le Grand-Duché de Luxembourg y est représenté par une délégation de 3 membres, dont la coordination est assurée par le SYVICOL.

A côté de ses membres titulaires, le Congrès se propose d'inviter, par Etat membre, un(e) délégué(e) jeune, âgé(e) entre 16 et 30 ans, à participer activement à ses deux prochaines sessions. Les personnes candidates doivent être intéressées par la matière et engagées dans le domaine de la jeunesse, par exemple au niveau d'un conseil communal, d'un parlement pour jeunes ou encore d'une ONG ou autre structure dirigée par des jeunes.

En annexe, vous trouverez de plus amples détails concernant la participation aux sessions et les conditions à remplir, de même qu'un formulaire de candidature, qui est à adresser pour le 5 février au plus tard au Congrès. Les frais de voyage et de séjour seront couverts conformément à la réglementation du Congrès, si nécessaire avec le concours du SYVICOL.

Je vous prie de bien vouloir diffuser ces documents parmi les personnes potentiellement intéressées au niveau de votre commune.

En vous remerciant de votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.



Emile Eicher,
Président

Le Président

Réf.: 2015-905

Strasbourg, 15 janvier 2016

Cher(e) Président(e) de délégation,

Après le succès rencontré par la participation de délégués jeunes aux sessions du Congrès, il a été décidé de renouveler l'expérience en 2016. En raison de la complexité des méthodes de travail et des règles et procédures du Congrès, nous estimons que l'expérience et l'apprentissage des délégués jeunes seront optimisés si le même délégué jeune participe aux 30e et 31e sessions (22-24 mars et 19-21 octobre 2016).

Par le biais de ces sessions, nous cherchons à créer un espace de dialogue entre les délégués jeunes et les élus territoriaux et à permettre aux jeunes d'exprimer leurs points de vue sur les thèmes débattus. Les sessions seront l'occasion pour les délégués jeunes d'examiner l'état de la participation des jeunes aux niveaux local et régional en Europe afin d'identifier les opportunités à saisir et les obstacles à sa mise en œuvre effective. Nous espérons surtout promouvoir, grâce aux échanges formels et informels, le dialogue et la coopération entre les élus et les jeunes dans un esprit de compréhension et de respect mutuels et d'encourager des échanges de bonnes pratiques ainsi que la promotion de modèles existants de structures dirigées par des jeunes. Vous trouverez de plus amples renseignements dans l'appel à candidatures ci-joint.

Les sessions seront organisées en étroite collaboration avec le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe et avec une contribution financière du Fonds européen pour la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser cet appel auprès des jeunes de votre pays qui pourraient être intéressés à participer aux sessions de 2016, selon les critères de sélection figurant dans l'appel. Je vous encourage fortement, ainsi que les candidat(e)s potentiels, à lire en détail les conditions de sélection et de participation. Les candidat(e)s devront remplir le formulaire ci-joint et **le retourner avant le vendredi 5 février 2016** à l'adresse suivante : congress.youth@coe.int. Les demandes ne seront acceptées que si elles ont été transmises au moyen du formulaire officiel, dans le délai requis. La décision du comité de sélection qui se réunira pour définir la liste finale des participants sera sans appel.

.../...

Lettre adressée aux Présidents de délégations, copie à l'Adjoint au chef de délégation, Secrétaires de délégation et des Associations nationales

Par ailleurs, en raison des restrictions budgétaires en 2016, le Congrès ne sera malheureusement pas en mesure de couvrir les frais de voyage et de séjour d'un(e) délégué(e) jeune pour chacun des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Par conséquent, je voudrais vous inviter à explorer des possibilités de financement pour la participation d'une jeune personne de votre pays. Nous avons estimé le coût de participation à environ 750 euros par délégué(e), hors frais de voyage. Pour assurer une procédure de sélection équitable, j'invite les délégations nationales qui sont en mesure de financer la participation d'un(e) délégué(e) jeune, de prendre en charge celle/celui qui aura été désigné(e) pour son pays par le comité de sélection.

Pour plus d'informations sur cette activité, n'hésitez pas à contacter Joanne Hunting, chargée de mission, responsable des questions de jeunesse, à l'adresse : congress.youth@coe.int.

Je vous remercie pour votre implication, et vous prie d'agréer, cher(e) Président(e) de délégation, l'assurance de mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Frécon', with a large, sweeping flourish above the name.

Jean-Claude Frécon

PJ : Appel à candidatures



Le 15 janvier 2016

Appel à candidatures aux jeunes pour participer aux 30e et 31e sessions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du 20 au 24 mars et du 17 au 21 octobre 2016, à Strasbourg (France)

En coopération étroite avec le Fonds européen pour la jeunesse et le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux invitera un certain nombre de jeunes à participer activement à ses 30e et 31e sessions.

Raison d'être

« Conscient que l'engagement direct des jeunes dans la société reste essentiel [...] comme garantie de la démocratie et du développement durable dans les municipalités et régions où ils vivent »¹, et étant donné l'apparent manque d'engagement des jeunes à l'égard de la participation politique conventionnelle ces dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a décidé de porter une attention particulière à la participation des jeunes. Ses travaux depuis trois ans ont conclu que, contrairement à une opinion répandue, les jeunes sont toujours engagés à participer à la société mais ils le font différemment dans une société où ils se sentent exclus des processus politiques.

Depuis octobre 2014, le Congrès invite des jeunes, issus de milieux divers – jeunes militants, travailleurs de jeunesse, étudiants, jeunes élus politiques – à participer à ses sessions, à s'exprimer lors des débats, et à échanger avec les membres du Congrès sur les sujets à l'ordre du jour.

Qu'est-ce que le Congrès ? Qu'implique la participation à ses sessions ?



Le Congrès est une assemblée politique pan-européenne, ces 648 membres sont des élus (par exemple des conseillers régionaux et municipaux, des maires ou des présidents de région) et représentent plus de 200.000 collectivités de 47 pays européens. Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il se réunit deux fois par an en session.

Tout comme d'autres assemblées politiques, tels des parlements nationaux ou des conseils locaux/ régionaux, les sessions sont des rassemblements formels où les

membres du Congrès examinent des rapports, participent à des débats thématiques et adoptent des recommandations.

Les délégués jeunes, un de chaque Etat membre, s'installeront dans l'hémicycle, aux côtés des membres du Congrès, pour la durée de la session. Une session préparatoire obligatoire d'une journée et une soirée de bienvenue, organisées selon les principes de l'éducation non formelle, auront lieu la veille des sessions. **Les délégués jeunes doivent s'engager à participer à l'ensemble des deux sessions en 2016 : du 20 mars et du 17 octobre (19h) aux séances-bilan les 24 mars et 21 octobre (17h30).** Des soirées d'au revoir interculturelles facultatives se tiendront les 24 mars et 21 octobre.

Buts et objectifs

¹ Recommandation 128 (2003) du Congrès sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

En invitant les jeunes à participer activement à ses 30e et 31e sessions, le Congrès, en coopération avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, et avec le soutien du Fonds européen pour la jeunesse, cherchent à créer un espace de dialogue entre les délégués jeunes sélectionnés et les élus territoriaux afin de leur permettre d'exprimer leurs points de vues sur les thèmes débattus.

Les objectifs spécifiques sont de :

- permettre à un certain nombre de jeunes, de divers horizons, de participer activement aux 30e et 31e sessions et aux réunions des trois commissions du Congrès ;
- sensibiliser les jeunes aux buts, textes et travaux, et en particulier aux politiques de jeunesse et de participation du Conseil de l'Europe et du Congrès, notamment au système de cogestion et la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ;
- de faire un point avec les délégués jeunes sur l'état de la participation des jeunes aux niveaux local et régional dans la société européenne et d'identifier les opportunités à saisir et les obstacles à sa mise en œuvre effective ;
- donner aux délégués jeunes la possibilité de présenter une contribution à certains débats thématiques du Congrès afin de permettre un échange de vues avec les membres du Congrès ;
- motiver les délégués jeunes à diffuser les informations et l'expérience acquises au cours des sessions lorsqu'ils retournent dans leur pays ;
- promouvoir le dialogue et la coopération entre les élus et les jeunes par des échanges formels et informels, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels et d'encourager les échanges de bonnes pratiques ainsi que la promotion de modèles existants de structures dirigées par des jeunes ;
- démontrer au Congrès l'importance d'inclure de façon officielle des élus jeunes dans les délégations nationales des Etats membres en tant que représentants ou suppléants.

Partenaires

La participation de délégués jeunes à ces sessions est rendue possible grâce à l'étroite coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Leur participation et le programme sont financés par le Congrès, avec une contribution du Fonds européen pour la jeunesse. Le Conseil consultatif pour la jeunesse joue un rôle important de conseil pour les délégués jeunes tout au long de la semaine, ainsi que le Forum européen de la jeunesse.

Programme

Les délégués jeunes devront arriver à 19h au plus tard les 20 mars et 17 octobre 2016. Ils seront invités à participer aux débats tenus au cours des séances plénières et des séances de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Chambre des régions. En outre, ils participeront aux réunions des trois commissions du Congrès : la Commission de suivi, la Commission de la gouvernance et la Commission des questions d'actualité. Les délégués jeunes peuvent prendre la parole lors des séances et réunions selon les règlements et procédures du Congrès mais n'ont pas le droit de vote.

Un atelier de travail sera proposé, dispensé par des formateurs professionnels de jeunesse du pool du Conseil de l'Europe, la veille des sessions. Des possibilités d'échanges de vues informels avec des membres du Congrès seront possibles lors des événements en marge de la session. Des réunions d'évaluation obligatoires se tiendront le dernier jour de la session dans l'après-midi (fin : 17h). Des soirées interculturelles facultatives seront organisées les derniers soirs.

La participation des délégués jeunes à l'intégralité du programme est obligatoire de 19h la veille de la session à 17h le dernier jour. En outre, les délégués jeunes devront entreprendre des travaux préparatoires avant les sessions pour faciliter l'apprentissage. S'ils veulent participer aux soirées interculturelles, le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais d'hébergement pour les dernières nuitées.

Profil des participants

Les délégués jeunes – au maximum un(e) par délégation nationale – devront répondre aux critères ci-dessous :

- être ouvert(e), véritablement intéressé(e) et motivé(e) par l'idée de développer et de renforcer le dialogue entre les jeunes et les élus ;
- avoir entre 16 et 30 ans ;
- résider dans l'un des Etats membres du Conseil de l'Europe depuis cinq ans minimum² ;
- être membre d'un conseil ou d'un parlement de jeunesse local/régional, ou d'un(e) conseil/assemblée/pouvoir exécutif local/régional, ou un(e) représentant(e) d'une ONG de jeunesse ou d'une structure dirigée par des jeunes, ou impliqué dans le travail de jeunesse, ou bien un(e) élu(e) local(e) ou régional(e) ;
- être disponible et désireux de s'engager pour toute la durée de l'activité ;
- souhaiter participer activement à l'élaboration des politiques aux niveaux local et régional ;
- être en mesure de diffuser largement dans son pays les informations recueillies au cours de la session ;
- parler couramment l'anglais³ (NB : pendant les séances, ils peuvent intervenir dans une des langues officielles/de travail pour lesquelles une interprétation est assurée (anglais, français, allemand, italien, russe, turc)).

Procédure de dépôt de candidature et sélection des participants

Les personnes souhaitant poser leur candidature pour participer aux 30e et 31e sessions du Congrès doivent le faire au moyen du formulaire de candidature joint à cet appel. Il n'est pas possible de participer à une seule session.

Les candidat(e)s doivent également soumettre une courte vidéo, via YouTube, de 30 seconds maximums, pour appuyer leur demande. Le lien vers la vidéo devra être envoyé avec la candidature.

La date limite pour soumettre les demandes dûment remplies est : **vendredi 5 février 2016**.

Les formulaires remplis devront être envoyés à : congress.youth@coe.int.

La sélection des délégués jeunes sera fait par le Groupe ad hoc sur la participation des jeunes qui est composé de membres du Congrès et du Conseil mixte pour la jeunesse. Le jury s'assurera que les candidats retenus représentent un groupe équilibré en ce qui concerne le sexe, l'origine culturelle, l'expérience, etc.

Les candidats seront informés des résultats de la procédure de sélection le 22 février 2016 au plus tard.

NB : en acceptant une invitation aux sessions et en confirmant les billets de voyage mis à disposition par le Secrétariat du Congrès, les délégués jeunes s'engagent à être présents, selon les modalités décrites dans cet appel. Tout délégué jeune qui annule sa participation doit rembourser au Conseil de l'Europe les frais encourus, sauf raison valable, par exemple une maladie certifiée par un certificat médical.

Frais de voyage, de séjour et le logement

Les frais de voyage et de séjour des délégués jeunes seront couverts conjointement par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Fonds européen pour la jeunesse, selon le Règlement du Conseil de l'Europe.

Les organisateurs couvriront les frais d'hébergement dans un hôtel précis, dans des chambres à un seul occupant ou partagées, selon disponibilités. Les organisateurs ne peuvent couvrir les frais d'hébergement que dans l'hôtel qu'ils auront désigné.

² En conformité avec les dispositions de la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local (STCE n° 144).

³ Au cours des séances non formelles organisées parallèlement aux réunions de commissions et débats officiels, la langue de travail sera l'anglais. La capacité de travailler et de s'exprimer en anglais est donc essentielle.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Joanne HUNTING

Chargée de mission, responsable des questions de jeunesse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

E-mail : congress.youth@coe.int



Formulaire de candidature

Pour participer aux 30^e et 31^e sessions du Congrès
du 20 au 24 mars et du 17 au 21 octobre 2016, à Strasbourg (France)

Renseignements personnels

| | |
|---|--|
| Nom | |
| Prénom | |
| Date et lieu de naissance | |
| Sexe (M/F/autre) | |
| Nationalité | |
| Depuis quand vivez-vous dans votre actuel pays de résidence ? | |
| Adresse du domicile | |
| Adresse où vous résiderez au moment des sessions <i>Si vous êtes sélectionné(e), le Conseil de l'Europe couvrira vos frais de voyages aller-retour à partir de cette adresse et aucune autre</i> | |
| E-mail | |
| Adresse Facebook ⁴ | |
| Numéro de téléphone | |
| Numéro de portable | |
| Langue de travail | |
| Activité/profession | |
| Nom de l'organisation/autorité/structure | |

⁴ Facebook sera utilisé par le groupe pour préparer la session et pour échanger des informations.

Expérience et motivation (en 200 mots maximum pour chaque réponse : celles dépassant cette limite seront ignorées)

| | |
|--|--|
| <p>Qu'est-ce qui, personnellement, vous motive à participer aux 30e et 31e sessions du Congrès ?</p> | |
| <p>Quelle expérience avez-vous de la représentation des jeunes dans leurs relations avec les collectivités locales et régionales, par exemple au sein d'ONG, d'associations de jeunesse, de conseils de jeunes, etc. ?</p> | |
| <p>De quelle façon pensez-vous pouvoir contribuer à cette session ?</p> | |
| <p>Quels enseignements espérez-vous tirer de cette expérience ?</p> | |
| <p>Comment envisagez-vous de diffuser les informations recueillies durant cette session de retour chez vous ?</p> | |

Vos visions de la participation des jeunes et du dialogue (en 200 mots maximum pour chaque réponse : celles dépassant cette limite seront ignorées)

| | |
|--|--|
| <p>En quoi la participation des jeunes et le dialogue aux niveaux local et régional sont-ils importants pour vous et pour les jeunes en général ?</p> | |
| <p>Veuillez décrire brièvement comment, personnellement, vous êtes parvenu(e) à faire entendre votre voix par les collectivités locales ou régionales, ou par la société au sens large ? Quelles structures locales/régionales existe-t-il dans votre localité ?</p> | |

| | |
|--|--|
| À quels obstacles avez-vous été confronté(e) ou êtes-vous confronté(e) en faisant entendre votre voix par des élus et comment les surmontez-vous/avez-vous surmontés ? | |
| Quels sont les types d'approches/de projets novateurs, neufs et diversifiés que vous ou votre organisation utilisez en guise de nouvelle(s) forme(s) de participation des jeunes ? | |
| D'autres informations vous paraissent-elles pertinentes pour votre candidature ? | |
| Lien vers votre vidéo | |

Questions pratiques

| | |
|--|---|
| Avez-vous des exigences ou des besoins spécifiques, notamment sur le plan diététique et médical, ou encore liés à des allergies, un handicap, etc. ? | |
| Si vous êtes invité(e) à participer aux sessions, aurez-vous besoin d'aide pour obtenir un visa pour la France ? | |
| Je participerai aux soirées interculturelles les 24 mars et 21 octobre : | 24 mars <input type="checkbox"/> 21 octobre <input type="checkbox"/> |
| Je ne participerai pas aux soirées interculturelles les 24 mars et 21 octobre : | 24 mars <input type="checkbox"/> 21 octobre <input type="checkbox"/> |

Date : **Signature :**

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli à : congress.youth@coe.int avant vendredi 5 février 2016 au plus tard.